

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE DU PAYS DES HERBIERS

Séance du 12 décembre 2023

Date de convocation : 6 décembre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 12 décembre à quatorze heures trente, le Conseil d'Administration s'est réuni salle des Conseils de la Communauté de communes du Pays des Herbiers, sous la présidence de Monsieur Christophe HOGARD, Président.

Présents : Christophe HOGARD - Bénédicte GARDIN - Odile PINEAU - Sabine LOIZEAU - Marie-Annick MENANTEAU - Marie-Thérèse ABINAL - Florence DE CHABOT - Alain CHENOIR - Valérie VERDON - Françoise PINEAU -- Christelle BOURMAULT - Marie-Françoise RAUTURIER

Excusés/Pouvoirs :

Magali LOISEAU donne pouvoir à Christophe HOGARD
Jean-Louis LAUNAY donne pouvoir à Valérie VERDON
Angélique RICHARD donne pouvoir à Odile PINEAU
Amélie PASQUIER donne pouvoir à Bénédicte GARDIN
Laydie PASQUIER donne pouvoir à Marie-Françoise RAUTURIER
Christophe VILLENEUVE donne pouvoir à Sabine LOIZEAU
Franck GAUTHIER - Alexandra BEAUNE - Elodie BRANGER - Marie VILLENEUVE - Jean-Michel LUMEAU

Nombre d'administrateurs en exercice : 23

Nombre d'administrateurs présents : 12

Nombre d'administrateurs votants : 18

Secrétaire de séance : Odile PINEAU

• 14 - PLAN DE FORMATION DU CIAS - MODIFICATION DU PLAN 2022-2024 - Rapporteur : Bénédicte GARDIN

Lors du conseil d'administration du 27 janvier 2022, un plan de formation a été adopté pour la période 2022-2024.

Ce plan de formation se décline en quatre axes stratégiques :

- Axe 1 : Les pratiques professionnelles et ses fondamentaux
- Axe 2 : Qualité de vie au travail et prévention de l'épuisement professionnel
- Axe 3 : Accompagnement des agents vers un projet d'évolution professionnelle
- Axe 4 : Management

Compte-tenu de l'intégration de la Résidence Autonomie Les Lavandières de Saint Paul en Pareds au 1^{er} janvier 2024, il convient de compléter ce plan, notamment sur le champ de l'accompagnement des personnels au handicap et toutes les questions relatives au personnel travaillant en résidence autonomie.

Il est à noter qu'une partie des actions de formation est financée par la cotisation versée au CNFPT, une autre fraction doit être budgétée, notamment pour les actions réalisées par des organismes autres que le CNFPT.



Département de la Vendée

Vu le Code Général des collectivités territoriales,
Vu le Code Général de la fonction publique, livre 1er, titre 1er, chapitre V relatif au droit à la formation,
Vu la loi n°84-594 du 12 juillet 1984 modifiée par la loi n°2007-209 du 19 février 2007 relatives à la formation des agents de la fonction publique,
Vu la délibération n°3 du conseil d'administration du 27 janvier 2022 relative au plan de formation du CIAS pour 2022-2024,
Vu l'avis du comité social territorial du centre de gestion de la Vendée du 20 novembre 2023,

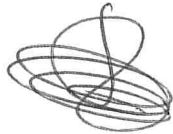
Monsieur le Président propose au Conseil d'Administration de bien vouloir :

- approuver les modifications au plan de formation 2022-2024 joint en annexe,
- l'autoriser, ou la Vice-Présidente, à signer toutes les pièces relatives à la validation du Plan de formation 2022-2024,
- décider d'imputer les dépenses correspondantes sur les budgets correspondants.

Après en avoir délibéré et par vote à main levée, le Conseil d'Administration adopte, à l'unanimité, cette proposition.

Odile PINEAU,

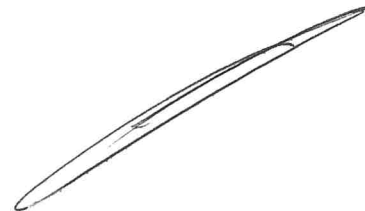
Secrétaire de séance



Pour copie conforme,

Christophe HOGARD,

Président



Publié électroniquement le : **14 DEC. 2023**

Transmis en Préfecture le : **14 DEC. 2023**

